

(附屬第四號)

佛印政治軍事問題ニ關シ八月二十日在京佛大使
ヨリ松岡大臣ニ手交セル「メモ」假譯

佛國政府ハ外務大臣閣下ガ駐日佛國大使ヲ通ジテ與ヘラシタル左ノ
如キ保障ヲ了承スルコトヲ大イニ満足ス

松岡閣下ハ日本ハ一九〇七年六月十日ノ「協約」締結以來其ノ取リ
來ル政策ニ依然忠實タランコトヲ欲スル旨言明セラレタリ右政策
ハ右協約ハ本文ニ從ヒ亞細亞大陸ニ於ケル兩締結國ノ地位及領土權
ノ維持ヲ基礎トスルモノナリ

松岡閣下ハ日本ハ日本ガ佛國政府ニ要求スル軍事上ノ便宜ヲ交渉ニ
依ツテ取極メ解決セント欲スル旨言明セラレタリ右要求ハ日本ハ蔣
介石政府間ノ紛争解決ヲ唯一ノ目的トスルモノニシテ右解決ガ達成
セラレタル時ハ消滅シ且又印度支那及支那間國境ニ限ラカベキモノ

ナリ

從ツテ佛國政府ハ帝國政府ガ一九〇七年六月十日ノ協約ニ對シ結果
スル諸保障及特ニ印度支那ニ對スル佛國主權ノ承認ヲ佛國政府ニ對
シ承認スルコトヲ困難トセザルベシト思考ス

右確認ニシテ佛國政府ニ與ウルルニ於テハ佛國政府ハ極東ニ於ケル
日本ノ軍事上竝ニ經濟上ノ支配的利益ヲ承認スルノ用意アリ
前項末尾ニ關シテハ佛國政府ハ一九〇七年六月十日ノ「宣言」ヲ精
神ニ依リ印度支那ニ於テ日本及日本人ニ對シ其ノ他ノ諸外國ニ比シ
優越ナル地位ヲ保障スル方法ヲ遲滯ナク檢討スルノ用意アリ但シ右
ノ結果日本人ニ與ヘラルル地位ハ六十年以上ノ努力ニ依リテ印度支
那現在ノ繁榮ヲ築上ゲタル佛國人ノ地位ト全ク同等ナルコト能ハザ
ルベシ

移動及運輸ハ嚴格ニ軍事行動ノ必要ニ限ラルト共ニ佛國軍意ニ依
リ保障セラレ且其ノ有效ナル監督ノ下ニアルベシ

軍幕問題ニ關シテハ佛國政府ハ各本國政府ヨリ出先兩國軍司令官ニ
一般的訓令ヲ發シ現地ニ於テ右兩者ノ間ニ話合ヲ遂ゲシムルコトニ
同意ス
帝國政府ガ右手續ヲ受諾セラルルニ於テハ兩國政府ハ大綱左記ニ依
ル必要ナル訓令ヲ其ノ軍司令官宛同時ニ發送スベシ
日佛兩國軍司令官ハ兵タルノ宣言ヲナシタル上日本軍ノ要求及右要
求ガ満足セラレ得ベキ方法正確ニ判斷シ得ベキ情報ヲ交換スベシ
右要求ハ東京及支那間國境地帯ニ於ケル作戰ノ遂行ニノミ關スルモ
ノナルコト特記セラルベシ
兩國軍司令官ハ右秘密情報ノ交換ノ結果日本軍ニ必要ト判斷セラレ
タル便宜ノ供與ニツキ腹藏ナキ會談ヲ遂ゲ打合スベシ
日本軍隊及軍ノ役務ニアルモノガ友邦國ヨリ受クル厚遇ノ規則ヲ尊
重スベキコトハ勿論ナルベシ一切ノ經費ハ帝國政府ノ負擔タルベシ

C'est avec grande satisfaction que le Gouvernement Français prend acte des assurances que Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères a bien voulu lui donner par l'entremise de l'Ambassadeur de France au Japon et qui sont ci-après reproduites:

Son Excellence Monsieur Matsuoka a bien voulu déclarer que le Japon entend rester fidèle à la politique qu'il a suivie depuis la conclusion de l'"arrangement du 10 Juin 1907. Cette politique est basée, conformément au texte dudit arrangement, sur le "maintien de la situation respective et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Son Excellence Monsieur Matsuoka a bien voulu déclarer que le Japon désire régler par une négociation les facilités d'ordre militaire qu'il demande au Gouvernement Français. Lesdites demandes ont pour seul but le règlement du différend entre le Japon et le Gouvernement de Tchiang Kai Shek; elles tomberont lorsque ce règlement sera atteint et elles sont limitées à la zone frontière entre l'Indochine et la Chine.

En conséquence. Le Gouvernement Français compte que
le

le Gouvernement Impérial ne fera pas difficulté de lui confirmer les assurances qui résultent de l'arrangement du 10 Juin 1907 et spécialement la reconnaissance de la souveraineté française sur l'Indochine.

Si cette confirmation lui est donnée le Gouvernement Français sera disposé à reconnaître les intérêts dominants du Japon en Extrême-Orient, aussi bien dans le domaine militaire que dans le domaine économique.

En ce qui concerne ce dernier point, le Gouvernement Français, s'inspirant de l'esprit de la "déclaration" du 10 Juin 1907, est prêt à examiner sans délai les moyens d'assurer en Indochine au Japon et aux ressortissants japonais une situation prépondérante par rapport à celle des autres Puissances Etrangères. La situation qui serait ainsi faite aux ressortissants japonais ne pourrait cependant pas être une égalité complète avec celle des français qui par un travail de plus de soixante ans ont bâti la prospérité actuelle de l'Indochine.

En ce qui concerne les questions militaires le Gouvernement Français accepte qu'un accord soit négocié sur place entre les deux Commandements qui seraient
tenus

tenus de suivre les instructions générales qui leur seraient données par leurs gouvernements respectifs.

Si le Gouvernement Impérial accepte cette procédure les deux Gouvernements enverraient en même temps à leurs chefs militaires les instructions nécessaires dont les grandes lignes seraient les suivantes:

Les chefs militaires Japonais et Français, sous le couvert de leur parole d'honneur de soldat, échangeraient des informations leur permettant de juger exactement des besoins de l'armée japonaise et de la façon dont lesdits besoins pourraient être satisfaits. Il serait formellement marqué que ces besoins ne concerneraient que la conduite d'opérations dans la zone frontière du Tonkin et de la Chine.

Les deux Commandements, à la suite de cet échange confidentiel d'informations, s'entendraient au cours de conversations confiantes pour l'octroi des facilités jugées nécessaires à l'armée japonaise.

Il serait bien entendu que les troupes et les services d'armée japonais respecteraient les règles de l'hospitalité qu'ils recevraient d'un pays ami. Tous

les

les frais demeureraient à la charge du Gouvernement Impérial. Les mouvements et transports seraient strictement limités aux nécessités des opérations militaires, ils seraient assurés par les autorités militaires françaises et ils resteraient sous leur contrôle effectif.

(附屬第五號)

八月二十日在京佛大使ヨリ松岡大臣ニ提示セル佛
印問題ニ關スル交換公文案假譯

佛蘭西政府ハ軍事並經濟交渉、印度支那ニ於ケル佛國主權ノ尊重及
印度支那領土保全ニ關スル各種保障ハ之ヲ交換公文ノ形式ニ依リ行
フコトヲ提議ス佛蘭西大使ハ外務大臣閣下ヨリ佛蘭西大使ニ送付セ
ラルヘキ書翰案ヲ左ニ掲グルノ光榮ヲ有ス大使ヨリハ右書翰ニ對シ
其ノ原文ヲ其ノ儘引用シ之ヲ承認セル旨ノ回答文ヲ送付スヘシ
書翰案

以書翰啓上致陳者本大臣ハ最近果次貴大使トナセル會談中ニ於
テ日本ハ一九〇七年六月十日ノ日佛協定ヲ守リ同日決定セラレ爾
來終始繼續セラレタル政策ヲ維持スルヲ欲スル旨ヲ貴大使ニ表明
スルノ機會ヲ有シ候

右協定ノ目的ハ相互ノ立場並ニ兩締約國ノ亞細亞大陸ニ於ケル領

S 1.1.1.0-59

1374

585

土權ノ維持ニ有之候從テ今日貴大使ニ日本政府ガ印度支那ノ領土
保全並ニ印度支那聯邦ノ全地域ニ於ケル佛國ノ主權ヲ尊重スルヲ
欲スル旨ノ保障ヲ與フルハ容易ナルコトニ有之候
他方本大臣ハ佛蘭西政府ガ極東ニ於テ政治、經濟兩分野ニ亘リ日
本ガ有スル優越的利害關係ヲ認メタル書翰正ニ了承致候
經濟的分野ニ於テハ本大臣ハ佛蘭西政府ガ一九〇七年六月十日ノ
聲明ノ精神ニ則リ速ニ印度支那ニ於テ日本及其ノ國民ニ對シ他ノ
諸外國ニ比シ優越ナル立場ヲ保障スル方法ヲ考究スル用意アルコ
トヲ申述ベ置ク次第ニ有之候

日本政府ガ佛蘭西政府ノ承認取付方交渉シ度キ意向ナル軍事上ノ
便宜供與ニ關シテハ本大臣ハ右要求ハ全ク日本政府ガ蔣介石將軍
トノ紛争ヲ處理セントノ念慮ニノミ基クモノニシテ例外的且一時
的ナル本便宜供與ハ右紛争ガ處理セラレタル曉ニハ消滅スヘク且
右ハ印支國境地帯ニ限定セララルモノナル點ニ付貴大使ノ御注意

S 1.1.1.0-59

1375

586

ヲ喚起スル要アルモノト思料致候日本政府ハ日本陸軍參謀ヲシテ
印度支那ノ佛國軍參謀ト河内ニ於テ軍事問題ヲ商議セシムル用意
有之候

右商議ハ左ノ條件ニ依リ行ハルヘキモノニ有之候

右軍憲ハ軍人トシテノ宣誓ヲ爲シタル上日本軍ノ必要並ニ其ノ必
要ヲ満足セシメ得ル方法ヲ的確ニ判斷セシメ得ル情報ヲ交換スヘ
シ右必要ハ東京領及支那ノ國境地帯ノ作戰行動ニノミ關スルモノ
トス

右情報交換ニ基キ日佛兩軍憲ノ間ニハ必要ト認メラレタル軍事上
ノ便宜ヲ供與スル爲相互ニ信賴シ得ル關係成立スヘキモノトス
右便宜ヲ享受スベキ日本軍隊ハ友好國ガ如何ナル財政上ノ經營ヲ
モ負擔スルコトナク提供スルコトアルヘキ優遇ノ規則ヲ尊重スヘ
ク且右便宜ハ嚴格ニ作戰ノ必要ニ限ラレ佛國軍憲ニ依リ其ノ監督
下ニ保障セラルヘキコト勿論ニ有之候

Le Gouvernement Français suggère que les diverses assurances touchant les négociations d'ordre militaire et économique, le respect de la souveraineté française en Indochine et l'intégrité territoriale de celle-ci prennent la forme d'un échange de lettres. L'Ambassadeur de France a l'honneur de soumettre ci-après le projet d'une lettre qui lui serait adressée par Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères et à laquelle il répondrait en en citant intégralement le texte et en en prenant acte.

Projet de lettre

Monsieur l'Ambassadeur,

Au cours de nos récents entretiens j'ai eu l'occasion de vous indiquer que le Japon, fidèle à l'arrangement franco-japonais du 10 Juin 1907, entendait se tenir à la politique définie à cette date et constamment suivie depuis lors. L'objet assigné à cet arrangement est le maintien de la situation respective et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique

asiatique. Il m'est donc facile de vous donner aujourd'hui l'assurance que le Gouvernement Japonais entend respecter l'intégrité territoriale de l'Indochine et les droits souverains de la France sur toutes les parties de l'Union Indochinoise.

Je suis heureux d'ailleurs de prendre acte de la communication par laquelle le Gouvernement Français a reconnu les intérêts dominants du Japon en Extrême-Orient dans le domaine économique comme dans le domaine politique.

Dans le domaine économique je note que le Gouvernement Français est prêt, conformément à l'esprit de la déclaration du 10 Juin 1907, à étudier rapidement les moyens d'assurer en Indochine au Japon et à ses ressortissants une situation prépondérante par rapport à cette des autres puissances étrangères.

En ce qui concerne les facilités militaires dont le Gouvernement Japonais désire négocier l'octroi par le Gouvernement Français je crois devoir vous rappeler que ces demandes sont uniquement inspirées par le désir du Gouvernement Japonais de régler son différend avec le Général Tchang Kai Shek, que ces facilités exceptionnelles et temporaires sont destinées à disparaître lorsque

lorsque ce différend sera réglé et qu'elles sont limitées à la zone frontière entre l'Indochine et la Chine.

Le Gouvernement Japonais est prêt à charger l'Etat-Major Japonais de traiter les questions militaires à Hanoi avec l'Etat-Major des troupes françaises d'Indochine.

Ces entretiens s'engageront dans les conditions suivantes:

- Les chefs militaires échangeront sous le couvert de leur parole d'honneur de soldat des informations permettant de juger exactement des besoins de l'armée japonaise et de la façon dont lesdits besoins pourraient être satisfaits; ces besoins ne concerneront que la conduite d'opérations dans la zone frontière du Tonkin et de la Chine.

- A la suite de cet échange d'informations, des contacts confiants s'établiront entre les autorités militaires japonaises et françaises pour l'octroi à l'armée japonaise des facilités militaires jugées nécessaires.

Il est bien entendu que les troupes japonaises appelées à bénéficier de ces facilités respecteront

les

les règles de l'hospitalité que leur offrirait éventuellement un pays ami sans que celui-ci ait à supporter aucune charge financière et que ces facilités seront strictement limitées aux besoins des opérations et seront assurées par l'entremise des autorités militaires françaises et sous leur contrôle.

(附屬第六號ノ一)

交換公文(案)(往翰)

以書翰啓上致候陳者本大臣ハ日本國政府ハ日本國佛領印度支那間ノ
 友好善隣關係ノ増進ヲ希望シ右ノ爲其ノ最善ヲ盡スヘキ處佛國政府
 ニ於テモ東亞ニ於ケル平和ノ遠カナル克復及新秩序ノ建設ニ付協力
 スルノ精神ヲ以テ對支作戰ノ爲派遣セラルヘキ日本國軍カ佛領印度
 支那一トンキン州ヲ通過シ同州内ノ飛行場ヲ使用(之ニ付地上
 警備兵力ノ駐屯ヲ含ム)スヘキコトヲ承認セラレ且右日本國軍ノ武
 器彈藥其ノ他ノ物資輸送ニ付充分ナル便宜ヲ提供セラレンコトヲ要
 望スル旨申進スルノ光榮ヲ有シ候

右ニ關聯シ本大臣ハ日本國ハ何等佛領印度支那ノ領土ヲ侵略スルノ
 意圖ヲ有スルモノニ非サル旨申添ヘ候

右申進旁本大臣ハ茲ニ重ネテ閣下ニ向テ敬意ヲ表シ候 敬具

6.1.1.0-59

1381

592

81

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement Impérial soucieux de consolider les relations amicales et les rapports de bon voisinage entre le Japon et l'Indo-Chine française, est prêt à consacrer tous ses efforts pour réaliser ce but. D'autre part, le Gouvernement Impérial attacherait du prix à ce que le Gouvernement français, dans l'esprit de collaboration au prompt rétablissement de la paix et à l'ordre nouveau en Asie de l'Est, autorise, aux armées japonaises en expédition pour les opérations contre la Chine, le passage à travers le territoire tonkinois de l'Indo-Chine ainsi que l'usage des aérodromes dans ledit territoire (y compris le stationnement des gardes militaires) et leur fournit toutes les facilités de transport des armes, munitions de guerre et autres.

J'ajoute, de ce chef, que le Gouvernement Impérial n'a point d'intention agressive contre le territoire de l'Indo-Chine française.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

S 1.1.1.0-59

1382

593

REEL No. A-0269

0367

アジア歴史資料センター

ナル地位ヲ承認スルト共ニ右貴翰中ニ述ヘラレタル日本國政府ノ友好的精神ノ表示ヲ了承シ前記日本國政府ノ要望ヲ承諾スル旨同答スルノ光榮ヲ有シ候

右同答申進旁本使ハ茲ニ重ネテ閣下ニ向テ敬意ヲ表シ候 敬具

(附屬第六號ノ二)

文換公文(案) (來翰)

以書翰啓上致候陳者本日附貴翰ヲ以テ左ノ通御申越相成敬承致候

以書翰啓上致候陳者本大臣ハ日本國政府ハ日本國佛領印度支那間ノ友好善隣關係ノ増進ヲ希望シ右ノ爲其ノ最善ヲ盡スベキ處佛國政府ニ於テモ東亞ニ於ケル平和ノ速カナル克復及新秩序ノ建設ニ付協力スルノ精神ヲ以テ對支作戰ノ爲派遣セラレベキ日本國軍ガ佛領印度支那「トンキン」州ヲ通過シ同州内ノ飛行場ヲ使用一之ニ伴フ地上警備兵力ノ駐屯ヲ含ム」スベキコトヲ承認セラレ且右日本國軍ノ武器彈藥其ノ他ノ物資輸送ニ付充分ナル便宜ヲ提供セラレンコトヲ要望スル旨申進スルノ光榮ヲ有シ候

右ニ關聯シ本大臣ハ日本國ハ何等佛領印度支那ノ領土ヲ侵略スルノ意圖ヲ有スルモノニ非ザル旨申添ヘ候

本使ハ本國政府ノ訓令ニ基キ佛國政府ハ東亞ニ於ケル日本國ノ卓絶

64
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception à votre Excellence de sa lettre en date de ce jour, dont le contenu est suivant.

"J'ai l'honneur de faire connaître à votre Excellence que le Gouvernement Impérial, soucieux de consolider les relations amicales et les rapports de bon voisinage entre le Japon et l'Indo-Chine française, est prêt à consacrer tous ses efforts pour réaliser ce but. D'autre part, le Gouvernement Impérial attache-rait du prix à ce que le Gouvernement français, dans l'esprit de collaboration au prompt rétablissement de la paix et à l'ordre nouveau en Asie de l'Est, autorise aux armées japonaises en expédition pour les opérations contre la Chine, le passage à travers le territoire tonkinois de l'Indo-Chine ainsi que l'usage des aérodromes dans ledit territoire (y compris le stationnement de gardes militaires) et leur fournit toutes les facilités de transport des armes, munitions de guerre et autres.

J'ajoute, de ce chef, que le Gouvernement Impérial

n'a

S 1.1.1.0-59

1385

596

85

- 2 -

n'a point d'intention agressive contre le territoire de l'Indo-Chine française".

J'ai l'honneur de vous informer, selon les instructions de mon Gouvernement, que le Gouvernement français reconnaît la position de supériorité du Japon en Asie de l'Est, qu'il a pris acte de l'expression des intentions amicales du Gouvernement japonais contenue dans ladite lettre et qu'il est prêt à convenir aux désirs dudit Gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

S 1.1.1.0-59

1386

597

府ハ印度支那ニ於ケル日本國軍ノ行動ニ伴フ費用ハ之ヲ負擔スベク、
 右行動及之ニ伴フ費用負擔ニ關スル細目ニ付テハ現地日佛官憲間ニ
 秘密打合ハスコトト致度キ旨申添候
 右申進旁本大臣ハ茲ニ重ネテ閣下ニ向テ敬意ヲ表シ候 敬 具

附屬第七號ノ一
 交換公文(案)(往翰)
 以書翰啓上致候陳者本英臣ハ日本國政府ハ日本國佛領印度支那間ノ
 友好善隣關係ノ増進ヲ希望シ右ノ爲其ノ最善ヲ盡スベキ處佛國政府
 ニ於テモ東亞ニ於ケル平和ノ速カナル克復及新秩序ノ建設ニ付協力
 スルノ精神ヲ以テ對支作戰ノ爲派遣セラルベキ日本國軍カ佛領印度
 支那「トンキン」州ヲ通過シ同州内ノ飛行場ヲ使用(之ニ伴フ地上
 警備兵力ノ駐屯ヲ含ム)スヘキコトヲ承認セラレ且石日本國軍ノ武
 器彈藥其ノ他ノ物資輸送ニ付充分ナル便宜ヲ提供セラレンコトヲ要
 望スル旨申進スルノ光榮ヲ有シ候
 本件ニ關シ本大臣ハ日本國政府ノ前記要望ハ日本國軍ノ對支作戰上
 ノ必要ニ基キ其ノ内容ハ臨時例外的性質ノモノニ有之日本國ハ何等
 佛領印度支那ノ領土ヲ侵略スルノ意圖ヲ有スルモノニ非ザル旨及佛
 國政府ニ於テ日本國政府ノ前記要望ヲ承諾相成リタル上ハ日本國政

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement Impérial soucieux de consolider les relations amicales et les rapports de bon voisinage entre le Japon et l'Indo-Chine française, est prêt à consacrer tous ses efforts pour réaliser ce but. D'autre part, le Gouvernement Impérial attacherait du prix à ce que le Gouvernement français, dans l'esprit de collaboration au prompt rétablissement de la paix et à l'ordre nouveau en Asie de l'Est, autorise, aux armées japonaises en expédition pour les opérations contre la Chine, le passage à travers le territoire tonkinois de l'Indo-Chine ainsi que l'usage des aérodromes dans ledit territoire (y compris le stationnement des gardes militaires) et leur fournit toutes les facilités de transport des armes, munitions de guerre et autres.

J'ajoute, de ce chef, que des demandes du Gouvernement japonais sont motivées par les besoins de ses armées dans la conduite d'opérations contre la Chine, que ces facilités sont de nature temporaire et exceptionnelle et que, par conséquent, le Japon n'a point d'intention agressive contre le territoire de l'Indo-Chine française. Il est d'ailleurs, entendu

S 1.1.1.0-59

1389

600

entendu que, si ces demandes sont agréées par le Gouvernement français, le Gouvernement japonais supportera toute charge financière relative aux mouvements de ses armées. Le Gouvernement japonais est prêt à charger les autorités japonaise et française sur place de traiter conjointement et en confiance les questions techniques concernant les mouvements des armées japonaises et les charges financières y relatives.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

S 1.1.1.0-59

1390

601

交換公文(案)(來翰)

以書翰啓上致候陳者本日附貴翰ヲ以テ左ノ通御申越相成敬承致候
 以書翰啓上致候陳者本大臣ハ日本國政府ハ日本國佛領印度支那間
 ノ友好善隣關係ノ増進ヲ希望シ右ノ爲其ノ最善ヲ盡スヘキ處佛國
 政府ニ於テモ東亞ニ於ケル平和ノ速カナル克復及新秩序ノ建設ニ
 付協力スルノ精神ヲ以テ對支作戰ノ爲派遣セラルヘキ日本國軍カ
 佛領印度支那一トシキ州ヲ通過シ同州内ノ飛行場ヲ使用シ之
 ニ伴フ地上警備兵力ノ駐屯ヲ含ムスヘキコトヲ承認セラレ且右
 日本國軍ノ武器彈藥其ノ他ノ物資輸送ニ付充分ナル便宜ヲ提供セ
 ラレンコトヲ要望スル旨申進スルノ光榮ヲ有シ候
 本件ニ關シ本大臣ハ日本國政府ノ前記要望ハ日本國軍ノ對支作戰
 上ノ必要ニ基キ其ノ内容ハ臨時例外的性質ノモノニ有之日本國ハ
 何等佛領印度支那ノ領土ヲ侵略スルノ意圖ヲ有スルモノニ非サル
 旨及佛國政府ニ於テ日本國政府ノ前記要望ヲ承諾相成リタル上ハ

S 1.1.1.0-59

1391

602

日本國政府ハ印度支那ニ於ケル日本國軍ノ行動ニ伴フ費用ハ之ヲ
 負擔スヘク右行動及之ニ伴フ費用負擔ニ關スル細目ニ付テハ現地
 日佛官憲間ニ極秘打合ハスコトト致度キ旨申添候
 本使ハ本國政府ノ訓令ニ基キ佛國政府ハ右貴翰中ニ述ヘラレタル日
 本國政府ノ友好的精神ノ表示ヲ了承シ東亞ニ於ケル日本國ノ卓絶ナ
 ル地位ヲ承認スルト共ニ前記日本國政府ノ要望ヲ承諾スル旨回答ス
 ルノ光榮ヲ有シ候
 右回答申進旁本使ハ茲ニ重ネテ閣下ニ向テ敬意ヲ表シ候 敬具

S 1.1.1.0-59

1392

603

92
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception à votre Excellence de sa lettre en date de ce jour, dont le contenu est suivant:

"J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement Impérial soucieux de consolider les relations amicales et les rapports de bon voisinage entre le Japon et l'Indo-Chine française, est prêt à consacrer tous ses efforts pour réaliser ce but. D'autre part, le Gouvernement Impérial attacherait du prix à ce que le Gouvernement français, dans l'esprit de collaboration au prompt rétablissement de la paix et à l'ordre nouveau en Asie de l'Est, autorise, aux armées japonaises en expédition pour les opérations contre la Chine, le passage à travers le territoire tonkinois de l'Indo-Chine ainsi que l'usage des aérodromes dans ledit territoire (y compris le stationnement des gardes militaires) et leur fournit toutes les facilités de transport des armes, munitions de guerre et autres.

J'ajoute, de ce chef, que des demandes du Gouvernement japonais sont motivées par les besoins de ses armées

S 1.1.1.0-59

1393

604

- 92 -

- 2 -

armées dans la conduite d'opérations contre la Chine, que ces facilités sont de nature temporaire et exceptionnelle et que, par conséquent, le Japon n'a point d'intention agressive contre le territoire de l'Indo-Chine française. Il est d'ailleurs, entendu que, si ces demandes sont agréées par le Gouvernement français, le Gouvernement japonais supportera toute charge financière relative aux mouvements de ses armées. Le Gouvernement japonais est prêt à charger les autorités japonaise et française sur place de traiter conjointement et en confiance les questions techniques concernant les mouvements des armées japonaises et les charges financières y relatives."

J'ai l'honneur de vous informer, selon les instructions de mon Gouvernement, que le Gouvernement français a pris acte de l'expression des intentions amicales du Gouvernement japonais contenue dans ladite lettre, qu'il reconnaît la position prépondérante du Japon en Asie de l'Est et qu'il est prêt à convenir aux demandes dudit Gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

S 1.1.1.0-59

1394

605

(附屬第八號)

八月二十五日在京佛大使ヨリ大橋次官ニ提示セル
佛印問題ニ關スル佛大使來翰案本文假譯

以書翰啓上致候譯者本使ハ佛國政府ハ極東ノ經濟的及政治的分野ニ
於ケル日本國ノ優越的利益ヲ認ムル旨閣下ニ通報スルノ光榮ヲ有シ
候

依テ佛國政府ハ帝國政府カ日本國ハ極東ニ於ケル佛國ノ權利及利益
特ニ印度支那ノ領土保全竝ニ印度支那聯邦ノ凡テノ部分ニ對スル佛
國ノ主權ヲ尊重スルノ意向ヲ有セラルル旨ノ保障ヲ佛國政府ニ與ヘ
ラルヘキコトヲ期待スルモノニ有之候

經濟的分野ニ於ケル問題ニ付テハ佛國ハ日本國及其ノ臣民ニ對シ出
來得ル限り最モ有利ニシテ且如何ナル場合ニモ他ノ外國ノ地位ニ比
シ優越スル地位ヲ保障スルノ方法ニ付速ニ商議スルノ用意有之候
日本國カ佛國ニ要求セラレタル軍事上ニ於ケル特殊ノ便宜供與ニ付
テハ佛國ハ右便宜供與ハ專ラ帝國政府カ蔣介石將軍トノ紛争ヲ解決

セントスルノ希望ニ基クモノナルコト從テ右ハ臨時のニシテ本件紛
争ノ解決セラレタル處ニハ消滅スヘキ善ナルコト竝ニ右ハ支那ニ面
スル印度支那ノ邊境州ニ限ラルルモノナルコトヲ了承致候右條件ノ
下ニ佛國政府ハ印度支那ニ於ケル佛國側軍司令官ニ對シ日本司令官
トノ間ニ右軍事的問題ヲ處理スヘキ旨命スルノ用意有之候日本國政
府カ提出セラレタル要求ハ其ノ何レモ豫メ右合意ヨリ除外セラレス
且佛國側軍當局ニ發セララルル訓令ハ右ノ點ニ付其ノ權限ヲ制限セサ
ルヘキモノニ有之候

右交渉ハ左ノ條件ニ依リ行ハルヘク候

兩軍司令官ハ軍人ノ名譽ニ掛ケ日本國軍ノ必要トスル所ノモノ及之
ヲ満足セシメ得ヘキ方法ヲ正確ニ知ラシムヘキ情報ヲ交換スヘシ右
日本國軍ノ必要トスル所ノモノハ支那ニ面スル印度支那邊境州ニ於
ケル作戦行動ニ關スルモノニ限ラルヘシ

右情報交換ニ次キ日本國軍ニ對スル本件軍事の便宜供與ノ爲日本側

及佛國側軍當局間ニ相互信賴的接觸行ハルヘシ
 佛國政府ハ日本國軍ニ提供セラルヘキ各種便宜供與ニ關スル財政的
 負擔ハ何等之ヲ負フヘキモノニ非ス本件便宜供與ハ嚴ニ作裁上ノ必
 要ニ限ラレ且佛國側軍當局ノ仲介ニ依リ其ノ監視ノ下ニ行ハルヘシ
 最後ニ帝國政府ハ自己ノ戰爭行為ニ依リ竝ニ日本國軍隊ノ存在自
 カ印度支那領内ニ誘致スルコトアルヘキ其ノ故ノ戰爭行為ニ依リ印
 度支那ノ蒙ルヘキ損害ニ付賠償ノ責ニ任スルコトヲ約スヘシ

projet de lettre.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement Français reconnaît les intérêts dominants du Japon en Extrême-Orient dans le domaine économique comme dans le domaine politique.

Mon Gouvernement compte donc que le Gouvernement Impérial voudra bien lui donner l'assurance que le Japon entend respecter les droits et intérêts de la France en Extrême-Orient et notamment l'intégrité territoriale de l'Indochine et les droits souverains de la France sur toutes les parties de l'Union Indochinoise.

En ce qui concerne le domaine économique la France est prête à négocier rapidement les moyens d'assurer au Japon et à ses ressortissants une situation la plus avantageuse possible et en tout cas prépondérante par rapport à celle des autres Puissances étrangères.

En ce qui concerne les facilités exceptionnelles d'ordre militaire que le Japon lui a demandées la France prend acte qu'elles sont uniquement inspirées par le

désir

S 1.1.1.0-59

1398

609

désir du Gouvernement Impérial de régler son différend avec le Général Tchang-Kai-Shek, qu'elles sont donc temporaires et destinées à disparaître lorsque ce différend sera réglé, enfin qu'elles sont limitées à la province frontière de l'Indochine du côté de la Chine. Dans ces conditions le Gouvernement Français est prêt à charger le Commandement des troupes françaises en Indochine de traiter ces questions militaires avec le Commandement japonais. Aucune des demandes que le Gouvernement Impérial a présentées n'est exclue à priori de cet accord et les instructions envoyées aux autorités militaires françaises ne limiteront pas leurs pouvoirs à cet égard.

Ces entretiens s'engageront dans les conditions suivantes:

Les chefs militaires échangeront sous le couvert de leur parole d'honneur de soldat des informations permettant de connaître exactement les besoins de l'armée japonaise et la façon dont lesdits besoins pourraient être satisfaits; ces besoins ne concerneront que la conduite d'opérations dans la province frontière de l'Indochine du côté de la Chine.

A.

S 1.1.1.0-59

1399

610

A la suite de cet échange d'informations des contacts confiants s'établiront entre les autorités militaires japonaises et françaises pour l'octroi à l'armée japonaise des facilités militaires dont il s'agit.

Le Gouvernement Français n'aura à supporter aucune charge financière du fait des diverses facilités qui seront accordées aux troupes japonaises; ces facilités seront strictement limitées aux besoins des opérations et seront assurées par l'entremise des autorités militaires françaises et sous leur contrôle.

Enfin le Gouvernement Impérial s'engage à assurer la charge des réparations des dommages qui seront causés à l'Indochine tant par ses actes propres de guerre que par ceux de ses ennemis que seule la présence de ses troupes aura attirés dans le pays.

(附屬第九號)

(佛印問題ニ關スル外務大臣往翰案)

以書翰啓上致候 陳者 月 日附貴翰ヲ以テ左ノ通御申越相成
リ敬承致候

(佛大使來翰案本文其ノ儘挿入)

本大臣ハ日本國政府ハ右貴翰ニ豫見セラレタル交渉ニ於テ日本側要
望カ速ニ達成セラレヘキコトヲ期待シ茲ニ前記御申出ノ次第ヲ受諾
スル旨閣下ニ通報スルト共ニ佛國政府ヨリ至急現地官憲ニ對シ所要
ノ訓令ヲ發セラレシコトヲ要請スルノ光榮ヲ有シ候
右同答申進旁本大臣ハ茲ニ重ネテ閣下ニ向テ敬意ヲ表シ候 敬具

101

(traduction)

)projet de lettre)

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence
de Sa lettre en date du Août 1940 dont le contenu est
le suivant:

(texte intégral de la lettre de l'Ambassadeur)

En réponse à la lettre ci-dessus, J'ai l'honneur de
porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouver-
nement du Japon accepte ce qui est proposé par le Gouver-
nement français, dans l'attente que les demandes du
Japon soient promptement satisfaites par les négociations
prévues dans ladite lettre, et qu'il désire que le Gouverne-
ment français donne les instructions nécessaires dans ce
but à ses autorités indochinoises.

Veillez agréer etc.

S 1.1.1.0-59

1402

613

右將軍ト、紛争解決ヲ圖ラントスルニ在ルコト從テ右ハ臨時的ニシテ該紛争解決セラレタルトキハ消滅スヘキモノナルコト並ニ右ハ支那ニ境スル印度支那ノ州ニ限り適用セラルルモノナルコトヲ了承致候右條件ノ下ニ佛蘭西國政府ハ印度支那ニ於ケル佛蘭西國軍司令官ニ對シ日本國軍司令官トノ間ニ右軍事的問題ヲ處理スヘキ旨命スルノ用意有之候帝國政府ニ於テ提出セラレタル要求ハ具ノ何レモ豫メ除外セララルルコトナカルヘク且佛蘭西國軍當局ニ發セラルル訓令ハ右ノ點ニ付其ノ權限ヲ制限スルコトナカルヘキモノニ有之候前記交渉ハ左記條件ニ依リ行ハルヘク候兩國軍司令官ハ軍人ノ名譽ニ掛ケ日本國軍ノ必要トスル所ノモノ及之ヲ満足セシメ得ヘキ方法ヲ正確ニ知ラシムヘキ情報ヲ交換スルモノトス右日本國軍ノ必要トスル所ノモノハ印度支那ニ境スル支那諸州ニ於ケル作戦行動ニ關スルモノニ限ラルルモノトス右情報ヲ換アリタル後日本國軍ニ對スル所要ノ軍事的便宜供與ノ爲

（附屬第十號ノ一）
（佛蘭西大使來翰譯文）
以書翰啓上致候陳者本使ハ佛蘭西國政府ハ極東ノ經濟的及政治的分野ニ於ケル日本國ノ優越的利益ヲ認ムル旨閣下ニ通報スルノ光榮ヲ有シ候
依テ佛蘭西國政府ハ帝國政府ニ於テ日本國ガ極東ニ於ケル佛蘭西國ノ權利及利益特ニ印度支那ノ領土保全並ニ印度支那聯邦ノ全部ニ對スル佛蘭西國ノ主權ヲ尊重スルノ意向ヲ有スル旨ノ保障ヲ佛蘭西國政府ニ與ヘラレントヲ期待スルモノニ有之候
經濟的分野ニ關シテハ佛蘭西國ハ印度支那及日本國間ノ交易ヲ増進スルト共ニ印度支那ニ於テ日本國及其ノ臣民ニ對シ出來得ル限り最モ有利ニシテ且如何ナル場合ニモ他ノ第三國ノ地位ニ比シ優越スル地位ヲ保障スルノ方法ニ付速ニ商議スルノ用意有之候
日本國ニ於テ佛蘭西國ニ要求セラレタル軍事上ノ特殊ノ便宜供與ニ付テハ佛蘭西國ハ右便宜供與ハ帝國政府ノ趣旨トスル所ハ專ラ將介

日本國及佛蘭西國軍當局間ニ相互信賴的接續行ハルルモノトス佛蘭西國政府ハ日本國軍ニ提供セラルヘキ各種便宜供與ニ伴フ財政的負擔ハ何等之ヲ負ハサルヘキモノトス右便宜供與ハ軍事占領ノ性質ヲ有スルモノニ非スシテ戰上ノ必要ニ限ラルルモノトシ佛蘭西國軍當局ノ仲介ニ依リ且其ノ監理ノ下ニ行ハルルモノトス最後ニ帝國政府ハ自己ノ戰爭行爲ニ依リ竝ニ日本國軍隊ノ存在自體カ印度支那ニ誘致スルコトアルヘキ敵部隊ノ行爲ニ依リ印度支那ノ蒙ルコトアルヘキ損害ニ付賠償ノ責ニ任スルコトヲ約スルモノトス右申進旁本使ハ茲ニ重ネテ閣下ニ向ツテ敬意ヲ表シ候 敬 具

昭和十五年八月三十日

佛蘭西國特命全權大使「ジャール、アルキエス、アンリ」

外務大臣 松岡 洋 右 閣下

(附屬第十號ノ二)
(外務大臣往翰寫)
歐三機密第三八號
以書翰啓上致候陳者昭和十五年八月三十日附實翰ヲ以テ左ノ通御申越相成敬承致候

本使ハ佛蘭西國政府ハ極東ノ經濟的及政治的分野ニ於ケル日本國ノ優越的利益ヲ認ムル旨閣下ニ通報スルノ光榮ヲ有シ候
依テ佛蘭西國政府ハ帝國政府ニ於テ日本國カ極東ニ於ケル佛蘭西國ノ權利及利益特ニ印度支那ノ領土保全竝ニ印度支那聯邦ノ全部ニ對スル佛蘭西國ノ主權ヲ尊重スルノ意向ヲ有スル旨ノ保障ヲ佛蘭西國政府ニ與ヘラレンコトヲ期待スルモノニ有之候
經濟的分野ニ關シテハ佛蘭西國ハ印度支那及日本國間ノ交易ヲ増進スルト共ニ印度支那ニ於テ日本國及其ノ臣民ニ對シ出來得ル限リ最モ有利ニシテ且如何ナル場合ニモ仲ノ第三國ノ地位ニ比シ優越スル地位ヲ保障スルノ方法ニ付速ニ商議スルノ用意有之候

及之ヲ満足セシメ得ベキ方法ヲ正確ニ知ラシムベキ情報ヲ交換スルモノトス右日本國軍ノ必要トスル所ノモノハ印度支那ニ境スル支那諸州ニ於ケル作戦行動ニ關スルモノニ限ラルルモノトス右情報交換アリタル後日本國軍ニ對スル所要ノ軍事の便宜供與ノ爲日本國及佛蘭西國軍當局間ニ相互信頼的接觸行ハルルモノトス佛蘭西國政府ハ日本國軍ニ提供セラルベキ各種便宜供與ニ伴フ財政的負擔ハ何等之ヲ負ハザルベキモノトス右便宜供與ハ軍事占領ノ性質ヲ有スルモノニ非スシテ嚴ニ作戦上ノ必要ニ限ラルルモノトシ佛蘭西國軍當局ノ仲介ニ依リ且其ノ監理ノ下ニ行ハルルモノトス

最後ニ帝國政府ハ自己ノ戰爭行爲ニ依リ並ニ日本國軍隊ノ存在自体ガ印度支那ニ誘致スルコトアルベキ敵部隊ノ行爲ニ依リ印度支那ノ蒙ルコトアルベキ損害ニ付賠償ノ責ニ任ズルコトヲ約スルモノトス

日本國ニ於テ佛蘭西國ニ要求セラレタル軍事上ノ特殊ノ便宜供與ニ付テハ佛蘭西國ハ右便宜供與ハ帝國政府ノ趣旨トスル所ハ專ラ蔣介石將軍トノ紛争解決ヲ圖ラントスルニ在ルコト從テ右ハ臨時のニシテ該紛争解決セラレタルトキハ消滅スヘキモノナルコト並ニ右ハ支那ニ境スル印度支那ノ州ニ限り適用セララルモノナルコトヲ了承致候右條件ノ下ニ佛蘭西國政府ハ印度支那ニ於ケル佛蘭西國軍司令官ニ對シ日本國軍司令官トノ間ニ右軍事的問題ヲ處理スベキ旨命ズルノ用意有之候帝國政府ニ於テ提出セラレタル要求ハ其ノ何レモ豫メ除外セラルルコトナカルベク且佛蘭西國軍當局ニ發セラルル訓令ハ右ノ點ニ付其ノ權限ヲ制限スルコトナカルベキモノニ有之候

前記交渉ハ左記條件ニ依リ行ハルヘク候

兩國軍司令官ハ軍人ノ名譽ニ掛ケ日本國軍ノ必要トスル所ノモノ

右貴翰ニ對スル回答トシテ本大臣ハ日本國政府ハ極東ニ於ケル佛蘭西國ノ權利及利益特ニ印度支那ノ領土保全及印度支那聯邦ノ全部ニ對スル佛蘭西國ノ主權ヲ尊重スルノ意向ヲ有スル旨竝ニ佛蘭西國政府ヨリ申越サレタル提議ハ之ヲ受諾シ且日本國ノ要望ニ満足ヲ與フルコトヲ目的トスル交渉カ遲滞ナク開始セラレ速ニ所期ノ目的カ達成セラルルコトヲ期待スルト共ニ佛蘭西國政府ヨリ爾今印度支那官憲ニ對シ右ノ爲必要ナル訓令ヲ發セラレンコトヲ希望スル旨閣下ニ通報スルノ光榮ヲ有シ候

本大臣ハ茲ニ重ネテ閣下ニ向テ敬意ヲ表シ候

昭和十五年八月三十日

敬具

外務大臣 松岡洋右

佛蘭西國特命全權大使
「シセルル、アルセーヌ、アンリー」 閣下

(附屬第十一號)
(軍 側 譯)
在「ハノイ」南支派遣日本陸海軍最高指揮官代表ト
印度支那軍最高指揮官トノ間ノ軍事協定成立ノ爲ノ
基礎事項

本基礎事項ハ佛國政府ノ訓令ニ基キタルモノニシテ此訓令ハ昭和十五年九月三日日本陸海軍代表ニ通告セラレタルモノナリ

(一) 總論

開始スヘキ交渉ハ相互ノ友誼及ビ信頼ノ表現ノ下ニ行ハルルヘキモノナリ

特ニ佛國陸軍當局カ日本軍ノ諸部隊或ハ施設ヲ保護スルコトヲ承諾スル度毎ニ日本當局ハ約束ヲ履行セントスル佛國側ノ意志ヲ納得スルヲ要ス

佛國政府カ日本ニ對シ與ヘントスル特種ノ便宜供與ハ如何ナル場合ニ於テモ軍事占領ノ性質ヲ有セス尙其便宜供與ハ作戰上ノ必要ニ對シ制限セラルルモノトシ且佛國陸軍官憲ノ仲介ト其監理ノ下ニ行

ハルルモノナリ
上陸地點トシテ選定セル海岸地點ト作戰地帯トノ間ニ於ケル通過ハ
自由ナルモ如何ナル場合ニ於テモ出發地點ト此ノ作戰地帯トノ間ニ
於テ部隊ハ永駐セサルモノトス

(二)基礎原則

日本軍ハ兵種ノ如何ヲ問ハス佛軍最高指揮官ノ特別ノ許可アル場合
ノ外、一ハノイニ進入セサルモノトス
日本軍ノ行動ハ「ルージエ」河北側ノ地域ニ限定ス
作戰地帯内ニ於テハ佛國ノ行政軍事諸機關ハ其位置ニ留リ又其ノ總
テノ權限ヲ保有ス、土着民トノ關係(接觸)ヲ生スル場合ニ於テハ
必ス前記諸機關仲介ニヨリ行ハルルモノトス
日本軍地上部隊ニシテ東京地方ニ同時ニ存在スル兵力ハ戰鬥員及ヒ
非戰鬥員ヲ通シ如何ナル場合ニ於テモ現在東京地方ニ於ケル動員兵
力ノ三分ノ二、即チ二万五千ヲ超ユルコトナシ

日本軍ハ左ノ事ヲ約ス

一 其人員及資材ノ輸送、宿營、施設ニヨリ生スル總テノ經費ヲ負
擔ス

ニ 日本部隊ノ存在及施設並ニ其レニ依リ起ルコトアル支那側或ハ
日本側ノ總テ戰爭行為ニヨリ印度支那領土内ニ生スル損害ヲ印
度支那政府及個人ニ賠償ス

(三)作戰基地

日本軍當局ハ右ニ述ヘタル作戰地帯内ニ於テ一ツ或ハ數箇ノ作戰基
地ヲ選定スルモノトス
作戰諸基地ノ位置左ノ如シ

イエヌ、バイチ、ニイエヌ、カシ
タイヌ、クイエヌ、ケブヲ連ヌル線(此等ノ住民地ヲ含ム)ヨ
リ北及ヒ北東ニ亘ル地域



然レドモ作戦ノ要求ニ從ヒテノミ又輸送隊ノ行動ニ必要ナル期間中
ノミ右ノ諸道路ヲ利用シ得ルモノトス

道

時宜ニ依リ佛軍最高指揮官ノ特別諒解ヲ求メタル上、左ノ線ヲ利用
シ得ヘシ
ヂヤラムータイイングエシーカオバンーヂュエンカンダーハヂヤン

ヂヤラムーエンバイ

ヂヤラムーランソン

道路 ハイフォンーヂヤラム

日本軍當局ハ次ノ條件ノ下ニ其選定セル一或ハ數箇ノ作戦基地ヲ選
定スル爲完全ナル自由ヲ有スルモノナリ即チ佛國當局ハ基地ノ監理
ヲ行ヒ個人ノ蒙ルヘキ損害ヲ嚴重ニ制限シ其損害ノ賠償ヲ直チニ請求
スルモノトス
選定上陸地點ハ「ハイフォン」トス此港ハ作戦基地タルヲ得ス、上
陸地點ハ一地點トシ軍隊及ヒ資材ノ揚陸後ハ最短期間内ニ解放セラ
ルヘシ

(四)交通線

作戦ノ爲日本當局ハ左ノ線ヲ利用シ得ヘシ

鐵道 ハイフォンーヂヤラム

ヂヤラムーランソン

ヂヤラムーラオカイ

此ノ輸送ノ實施方法ハ日佛陸軍當局ノ合意ニ依リ規定セララルモノ
トス右經路ノ決定及ヒ一或ハ數箇ノ作戰基地ニ到ル爲ノ許可賦與ノ
資格アルモノハ佛軍最高指揮官ノミトス
交通路ノ警戒ハ決定セララルヘキ地區ニ從ヒ佛國若クハ日本國ノ兵員
ニ依リテ確保セララルヘシ
「ハイフオン」ヨリ選定作戰基地ニ到ル部分ノ監視ハ佛軍部隊ニヨ
リ行ハルルヲ原則トス

(四) 空軍兵力

「ルージユ」河北方ニ位置シアル三飛行場(即チ「フウトー」「ウ
イヌ」「イエヌ」「ラオカイ」)ハ日本空軍之ヲ使用シ設備スルヲ得
此等飛行場ノ警備ノ爲、充當スル兵力ハ嚴密ニ最少限度ニ減セラレ
且ツ此ノ兵力ハ日佛兩軍當局間ノ双方合意ニヨリ決定セララルヘシ
佛國當局ハ飛行禁止地域及領空ニ於ケル飛行規則ヲ決定スルモノト
ス

佛軍當局ハ作戰地帯外ニ於ケル飛行機ノ行動ニツキ二十四時間前ニ
通告ヲ受クルモノトス

(五) 軍艦及輸送

日本陸軍部隊ノ人員及資材ノ揚陸ハ運送船ニ依リテノニ實施セララル
ヘシ

此等ノ運送船ヲ護衛スル軍艦ハ「ドーソン」「アソボラヌ」ヲ連メ
ル線ヨリ六哩以内ニ接近シ得サルヘシ
然レトモ水雷艇級ヲ超エサル日本軍艦一隻ハ「ハイフオン」ニ入港
シ前記諸條件ニテ同港ニ留マルコトヲ得
佛國當局ハ日本軍輸送船團ノ到着及上陸スヘキ兵員ニツキ少クトモ
二十四時間以前ニ通告ヲ受クルモノトス
岸壁ニ横付セララルヘキ船舶ノ數ハ日本當局トノ合意ノ上制限セララル
ルモノトス、使用セララル港灣施設ノ數モ亦同様ニ制限セララルヘク
又此等ノ施設ノ使用カ永久的ニ巨ラサルコト勿論ナリ

日本輸送船ノ停泊位置ハ双方合意ノ上規定セラルヘシ
 印度支那沿岸ニ於ケル船舶ノ補給ハ嚴密ニ制限シ且雙方ノ合意ニ依
 リ限定セラルヘシ
 (七) 無線電信
 野戰用無線ノ外、強力ナル固定無線ノ印度支那領土ニ於ケル設置ヲ
 行ハス
 船舶用無線ハ此ノ限りニ非ス東京州海岸ト海南トノ間ノ海底電線ノ
 敷設問題ハ別個ノ研究問題トス
 (八) 重要注意事項
 最後の協定ノ双方ニヨリ署名セラレザル限り又本協定ノ効力發生期
 日カ決定セラレサル限り日本地上、海上及空中兵力ハ印度支那領
 土ニテ留置ニモ進入スルヲ得ス日本陸海軍代表ニ依リ與ヘラレタル
 同意ニヨリ威壓的性質ヲ呈スル何等ノ行爲モ行フヲ得ス
 左ノ事ヲ威壓的行爲ト見做ス

◎ 陸境ヲ越スル兵ノ總テノ企圖
 印度支那領土ノ近クニ於ケル部隊ノ總テノ集合
 (註) 前記侵入ノ目的ヲ以テ現在以上ニ兵力ヲ集結セサルノ意ナリ
 沖合ニ於ケル軍艦或ハ輸送船ノ行動
 領空飛行ノ特別ノ許可アル時ハ此ノ限りニ非ス
 前記諸條件カ日本軍ニヨリ遵守サレサル場合ニハ佛軍最高司令官ハ
 開始シタル交渉ヲ斷テ且再ヒ行動ノ自由ヲ取ルニ至ルヘシ
 本注意中ニ定メタル基礎諸事項ヲ最後の協定ノ署名ノ時迄嚴秘ニ附
 スル事ヲ要スルコトモ勿論ナリ
 日本當局カ此ノ秘密ヲ破ルコトハ佛國當局ニヨリ一ツノ威壓方法ト
 見做サレ且、前記諸結果ヲ惹起スルナラン
 昭和十五年九月四日
 於「ハノイ」



附屬第十二號

印度支那軍司令部ト在印度支那日本陸海軍代表トノ間ニ於テ締結サレタル協定

本協定ハ左ノ件ニ關ス

(一) 東京州ニ於ケル數個ノ飛行場ノ使用

(二) 日本軍若干兵力ノ駐屯

(三) 場合ニ依ル日本軍ノ東京州通過

(四) 日本先頭部隊ノ入國

(一) 數個ノ飛行場ノ使用

日本空軍ハ左ノ飛行場ヲ使用スルコトヲ得

「ジャラム」

「ラオカイ」或ハ「フリーランション」

「フリートウ」

日本空軍ハ九月四日ノ協定ニ依リ定メラレタル諸條件ニ從ヒ右諸

署名

南支派遣日本陸海軍
最高指揮官代表

西原 少 將

佛領印度支那軍最高
指揮官

マルタン 將 官

飛行場ノ設備ヲ行フコトヲ得
 右諸飛行場ノ警備ニ任ズル兵力ハ日佛當局者間ノ合意ニ依リ決定
 セラルベク右兵力ハ其ノ任務達成上必要ナル最少限度ニ限定セラ
 ルモノトス
 (二)日本軍若干兵力ノ駐屯
 左ノ任務ヲ有スル日本諸部隊ノ兵力ハ日佛軍事當局者間ニ於ケル
 共同合意ノ後決定セラルベキモノトス
 (イ)第一項記載ノ諸飛行場ノ警備
 (ロ)右諸飛行場ノ使用(日本飛行隊ニ屬スル飛行人員及整備人員)
 (ハ)左ノモノニ對スル補給品ノ輸送及護衛
 第二項記載ノ諸飛行基地及支那印支國境附近ノ支那領土内ニ於
 テ目下作戦中ノ日本部隊
 (一)海防港ノ通過輸送及同地方ニ施設セラルル病院ノ運営

右ノ兵力ハ前記諸任務達成上必要限度ニ制限セラルルモノニシテ
 如何ナル場合ニ於テモ六千人ヲ越ヘザルモノトス
 右ノ兵力ノ駐屯地區ハ日佛軍事當局者間ノ共同合意ニヨリ決定セ
 ラルルモノトス
 日佛兩參謀部間ノ合意ニ依リ定メラレタル最小限度ニ限定セラレ
 タル前記兵力中ノ一部ハ諸飛行場ニ直接隣接スル部落ヲ利用スル
 コトヲ得
 但シ一ハノイ一市ハ此ノ限リニ非ズ
 日本軍ノ司令部又ハ部隊ハ一ハノイ一ニ定著シ又ハ同市ヲ通過セ
 ザルモノトス但シ兩參謀部間ノ連絡ヲ計ル爲ニ必要ナル將校ハ此
 ノ限リニ非ズ
 諸飛行場内ニ於ケル日本飛行部隊及其ノ警備部隊ノ施設ハ日本軍
 當局ニ於テ負擔スルモノトス
 海防市ハ日佛兩參謀部間ノ合意ニ依リ定メララルル條件ニ依リ上陸
 地點トシテ利用セラルルモノトス

飛行場ノ設備ヲ行フコトヲ得
 右諸飛行場ノ警備ニ任ズル兵力ハ日佛當局者間ノ合意ニ依リ決定
 セラルベク右兵力ハ其ノ任務達成上必要ナル最少限度ニ限定セラ
 ルモノトス
 (二)日本軍若干兵力ノ駐屯
 左ノ任務ヲ有スル日本諸部隊ノ兵力ハ日佛軍事當局者間ニ於ケル
 共同合意ノ後決定セラルベキモノトス
 (イ)第一項記載ノ諸飛行場ノ警備
 (ロ)右諸飛行場ノ使用(日本飛行隊ニ屬スル飛行人員及整備人員)
 (ハ)左ノモノニ對スル補給品ノ輸送及護衛
 第二項記載ノ諸飛行基地及支那印支國境附近ノ支那領土内ニ於
 テ目下作戦中ノ日本部隊
 (一)海防港ノ通過輸送及同地方ニ施設セラルル病院ノ運営

此協定が成立セザル限り何レノ日本軍隊モ印度支那國境ヲ超ヘザルモノトス

於ケル特別協定ヲ要ス

此部隊ノ輸送ニハ詳細ナル研究ヲ必要トスルヲ以テ兩參謀部間ニ

防港乗船ノ爲印度支那領土ヲ通過シテ輸送セラレ得ルモノトス

目下支那印支國境附近ニ在ル日本部隊ハ日本當局ノ要求ニ基キ海

輸送船ハ港内ニ入ラザルモノトス

然レドモ上陸部隊ノ上陸條件及ビ駐屯地點ヘノ移動條件ニ關スル

特別協定が成立セザル限り部隊ハ其ノ船舶ヨリ下船セズ又其他ノ

輸送船ハ港内ニ入ラザルモノトス

如何ナル場合ニ於テモ軍艦ハ一ドノソニ一アボワン一ヲ連ヌ

ル線ヨリ六海里以内ニ近接セザルモノトス

水雷艇級ヲ超ヘザル軍艦一隻ハ海防港内ニ碇泊スルコトヲ得

(三) 日本軍ノ東京州通過

日本軍司令官ガ東京州北方國境ヨリ發足シテ地上兵力ニヨリ攻撃

作戰ヲ行ハントスル場合ハ該司令官ハ目下之ヲ考慮シアラズ一若

クハ海防港ヨリノ乗船ヲ必要トスベキ部隊ノ交代行動ヲ爲サント

スル場合ニハ佛軍司令官ノ決定セル數條ノ交通路ハ作戰ノ必要ニ

從ヒ日本軍ニ依リ利用セラレ得ルモノトス

右ノ輸送ノ實施方法ハ千九百四十年九月四日署名ノ協定基礎事項

中ニ定メアル條件ニヨリ規定セララルモノトス

日本通過部隊ノ兵力ハ必要度ニ應ジ退テ決定セララルベキモノトス

然レドモ通過部隊及ビ第二項記述ノ部隊ノ全兵力ハ千九百四十年

九月四日調印ノ協定基礎事項ニ依リ定メラレタル數ヲ超ニルヲ得

124

(六) 一般事項

本協定ニ掲ケアル諸規定事項ヲ除キ千九百四十年九月四日署名ノ協定基礎事項ハ全部效力ヲ有スルコト勿論ナリ
兩參謀部ハ本協定ノ實施方法ヲ定ムル爲ニ爾今常時相連絡スルモ

トス
千九百四十年九月二十二日

在「ハノイ」

西原少尉

「マルタン」將官

1110-59

1425

△636